

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

protégées Angélique des estuaires et Scirpe triquètre.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception ; 21/03/2019	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : 21/03/2019	N° d'enregistrement : 2019-3899
Commune de Couëron - quai Jean-Pierre	1. Intitulé du projet Fougerat - consolidation des berges de Loire	
2. Identification d	υ (ου des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom Valadié	Prénom Aurélie	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Nantes Métropole Christian Couturier, Vice-président	
RCS / SIRET 2 4 4 4 0 0 4	0 4 0 0 1 2 9 Forme juridique	EPCI
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	ez à votre demande l'annexe obligatoire au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie 10	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Consolidation des berges par des techniques au longueur d'1,4 km Nomenclature eau: 3.1.4.0: consolidation des berges par des techn sur une longueur supérieure à 200 m 4.1.2.0: travaux en contact avec le milieu marin euros et inférieur à 1 900 000 euros	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) utres que végétales vivants sur une iques autres que végétales vivantes
4.1 Nature du projet, y compris les évent	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de mettre en sécurité le cheminement piéton situé en haut de berge, mis en péril par l'érosion de la berge sur certains tronçons, tout en évitant tout impact environnemental négatif. Ces travaux permettront également de conforter l'habitat de l'Angélique des Estuaires menacé par la rapidité de l'érosion constatée depuis 2010. Les travaux ont pour objectif d'être simples, pérennes et maîtrisés techniquement. Ils s'inscrivent dans les préconisations du plande conservation unifié en faveur de l'Angélique et du Scirpe 2015-2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Nantes Métropole a diligenté une étude de faisabilité technique et économique en 2017 pour établir un programme général de travaux visant à conforter les berges tout en assurant la conservation des espèces protégées du site, notamment l'Angélique des estuaire pour laquelle un arrêté de protection de biotope a été pris sur cette zone (station réservoir).

3 niveaux de vulnérabilité des berges ont été définis :

- vulnérabilité forte : le cheminement piéton est au bord du talus de la berge suite à la sensibilité très forte de la berge à l'érosion, - vulnérabilité moyenne : le cheminement piéton est à moins de 3 mètres du bord du talus de berge et l'état structurel de la berge appelle à la vigilance (affouillement, arbres avec équilibre précaire)
- vulnérabilité faible : le cheminement piéton est situé à plus de 3 mètres du bord du talus de berge, la berge ne présente pas de vulnérabilité par rapport à l'érosion.

. Une première phase de travaux sera engagée sur la zone à vulnérabilité forte. Elle consistera en

- 1- un élagage des arbres en rive et une gestion des plantes invasives sur 209 ml,
- 2- en l'abattage des arbres menaçant d'emporter le sol support,
- 3- en la consolidation de la berge (sur 148 ml) selon 2 techniques différentes en fonction de la proximité du cheminement : enrochement ou soutènement par caissons végétalisés, avec reconstitution de biotope à Angélique des estuaires en partie intermédiaire.
- 4- en un reboisement permettant de stabiliser les berges et d'offrir une zone ombragée favorable au développement de l'Angélique des estuaires.

Une seconde phase de travaux sera engagée sur la zone de vulnérabilité moyenne, selon les mêmes principes que lors de la première phase de travaux. Cette seconde phase sera engagée après une période de 6 à 8 mois de surveillance du développement de l'Angélique suivie de la transmission d'un porté à connaissance aux services de l'Etat.

En fonction de l'évolution de l'érosion, une 3ème phase de travaux pourra être engagée si le cheminement piéton est mis en péril

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux réalisés, les populations d'Angélique des estuaires et de Scirpe triquètre feront l'objet d'un suivi de leur développement pendant 5 ans.

La décision de l'autorité environne - autorisation au titre de la loi sur l'e	nistrative(s) a autorisation le projet a-t-il été oi ementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'a	u sera-t-ii soumis ? iutorisation(s).
- dérogation espèces protégées		
- évaluation des incidences Natura 2	2000	
		•
1		
AE Dimension at a 162.0		
	lu projet et superficie globale de l'opération - pré indeurs caractéristiques	ciser les unifés de mesure ufilisées Valeur(s)
Longueur totale des berges concern	ées	1,1 km
Longueur de berges concernées par Longueur de berges concernées par	la première tranche de travaux	209 ml
congueur de berges concernées par	la seconde tranche de travaux	149 ml
		•
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long.	°'" Lat. ° ' ' ''
d'implantation Quai Jean-Pierre Fougerat		
44 220 Couëron	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	•
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
,	Point de départ : Long. 4	<u>47°12'31"N</u> Lat.1_°43'35"W
	Point d'arrivée : Long. 4	17°12'32"N Lat. 1_°42'46"W
	Communes traversées ; Couëron	
	Coueron	
	Joignez à votre demande les annexes n'	°2 à 6
7 S'agit-il d'une modification/exte	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existe	int? Oul Non X
environnementale?	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év	Oui Non
		Section 1. The section of the sectio
4.7.2 SI oui, décrivez sommairem	entles	
différentes composantes de votre	e projet et	
indiquez à quelle date il a été au	itorisé ?	•

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Loire à l'aval de Nantes
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	×		Stations d'Angélique des Estuaires des berges de la Loire
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Aux abords de la Tour à Plomb
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

		1	PPRI Loire aval, approuvé
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Dans la zone Natura 2000 Estuaire de la Loire
D'un site classé ?	X		Estuaire de la Loire à environ 4,5 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

			(elseen	bles		
λ1 Le projet en	visaaé est-il susc	eptible d'avoir le	es incidences i	notables suivante	s ?	
Veuillez complé	eter le tableau su	ıvant:				
44 C 16 G William C C C C C C C C C C C C C C C C C C C						

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Enrochement en pied de berge sur environ 358 ml, caissons en bois (génie végétal) sur environ 60 ml
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Pendant la phase travaux (d'une durée de 7 mois pour la première phase et de 4 mois pour la seconde), l'habitat déjà dégradé du scirpe et de l'angélique situé sur les zones de travaux va subir des dégradations supplémentaires et des destructions de pied. L'élagage et l'abattage des arbres en équilibre précaire seront menés en dehors des périodes de nidification et en dehors des période d'activité des chiroptères. La gestion des espèces invasives, adaptées en fonction des espèces présentes, permettra de favoriser la biodiversité sur les berges.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	X		Les travaux visent à reconstituer le biotope à Angélique des estuaires afin de permettre une implantation pérenne sur ces zones, menacées aujourd'hui par l'érosion. Cette reconstitution prendra la forme d'une banquette de 2 m de large avec une pente de 5 à 8 % entre les niveaux +1,70 m NGF et +3,50 m NGF. Entre les deux périodes de travaux, un suivi du développement de la population d'Angélique sera effectué. A l'issue de la seconde phase de travaux, un suivi du développement des estuaires et du Scirpe triquètre sera mis en place pour une durée de 5 ans.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	·	Zone d'intervention située dans le champs d'expansion des crues affecté par un aléa fort. La période de travaux sera adaptée en fonction de ce paramètre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En phase de travaux, les apports de matériaux seront effectués par camions depuis le haut de la berge. Un inventaire floristique et faunistique sera réalisé avant le lancement des études d'avant-projet. Il intégrera la zone de travaux et les zones d'accès au chantier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Bruits ponctuels liés aux apports de matériaux par camions et à la mise en œuvre des enrochements en pied de berge. Ces travaux seront réalisés en journée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Rejets liés aux engins de chantier et aux livraisons par camions
	Engendre-1-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			Non défini à ce stade. Au regard de la nature des travaux, les déchets produits devraient être des déchets non dangereux ou inertes.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,	\mathbb{X}		En phase travaux, des tronçons du cheminement en haut de berge pourraient être dégradés par les accès des engins de chantiers. Elles seront remises en état à l'issue des travaux. en phase travaux, interruption des cheminements le long de la Loire
,	urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?			
6,2 Les incide approuvés		flées c	iu 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non X Si oui, décri	ez lesc	quelles	
Aucun projet e	xistant ou approuvé ay	ant fai	l'obje	t d'un document d'incidence et d'une enquête publique ou ayant fait l'objet
				sur les sites internet des services de l'Etat concernés.
				e sur les effets cumulés sur la population d'Angélique des estuaires et du ogation espèces protégées.
Scripe triquetry	a des projets sourns a v	2033101	ac acı	ogution especies protegees.
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non ★ Si oui, décr	ivez ies	queis	n de Canada en 190 milio de de de la Canada de la Canada de Canada de Canada de Canada de Canada de Canada de Canada de Canada de Canada de desenvolvos de Canada de Canada de Canada de Canada de Canada de Canada de Canad
4				
	•			· ·
			÷	
	·			
			,	
	1			

44	Des	crip	lion	<u>ا</u> ما	one.	éc!	séar	ıt A	ae.	ma			٠ ٨	ae ,	~~~	ıctá	ricki	ALI.	S					22	. 2.	٤ ا	123		. L .J.		122		
																	11311	yu,		U P	IUJE		23)(I)	ICC.) U	ev:	IEI	UU	ıeuı	,,,,,	ie?	eli	eis
		s not									mei	าเဝ	U IC	ısaı	nte	nun	nair	ne (pou	ır pl	us d	e p	reci	isior	ı, II '	vou	s es	it po	ossik	ile c	le j	oin	dre
une	e anı	nexe	trai :	tant	de	ces	éléi	nen	its)																								

Mesures d'évitement en phase travaux :

- élagage et abattage en dehors des périodes de nidification,
- travaux sur les berges en dehors de la période touristique estivale pour conserver l'accès à la promenade des bords de Loire
- travaux en dehors des périodes de crue

Mesures d'évitement du projet :

- Aucune intervention sur les zones à vulnérabilité faible

Mesures de réduction en phase travaux :

réduction des nuisances de chantier : travaux en journée, optimisation des livraisons

Mesures de réduction du projet :

- 2 phases de travaux pour vérifier la bonne réimplantation de l'Angélique et du Scirpe entre ces deux phases
- reconstitution d'un biotope à Angélique plus favorable à cette espèce que l'état actuel des berges sur les zones érodées
- suivi de la population d'Angélique et de Scirpe triquètre pendant 5 ans après les travaux
- gestion des plantes invasives

o-évelue		

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres o	innexes volontairement tran	smises par le maître d'ou	ıvrage ou pé	titionnaire		
Veuillez co parties aux	mpléter le tableau ci-joint e quelles elles se rattachent	n indiquant les annexes	jointes au pi	résent formula	iire d'évaluatio	on, ainsi que les
Objet						
Etude de réhabilitation des aménagements de la rive droite de Loire à Couëron - Arcadis - 2017/2018						
		•				
						Bullin System System State Sta
9. Engagement et signature						
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus						
Fait à	Nantes		12.01			
rana	Names		le,			
		A 1 1 4 5 7 7		•		
Signature	Philippe GALLOT Directeur de l'espace public					
oignatore	attention of the state of the s	31				
		The second section of the sec				-

Moderation and the second